

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 203

27 janvier 2015

SOMMAIRE

Banque Degroof Luxembourg S.A.	9709	Dream Lease S.A.	9703
CDCM Luxembourg S.à r.l.	9700	DreiP AG	9701
Cedobar 2 S.à r.l.	9700	DS Création S.à r.l.	9703
Cedobar 3 S.à r.l.	9700	DSG S.à r.l.	9703
CELY, Société Civile Immobilière	9699	European Responsible Fund	9706
CHC Helicopter Holding S.à r.l.	9705	FondsSelector SMR Sicav	9707
Ciplet Finance SA	9698	GSE (Luxembourg) S.à r.l.	9703
Clos Finance S.A.	9699	GT Luxembourg Rentals S.A.	9704
Codex Events S.A.	9698	Guppy S.A.	9704
COMAT, Conter et Cie	9699	Gurman S.à r.l.	9704
Comat Matériel S.à r.l.	9699	Hadhes S.à r.l.	9704
Constroplus S.A.	9700	HDS Investments S.A.	9705
CRIFI	9701	Hestia Management S.à r.l.	9705
Crocusa Holding S.A.	9698	Hinckley Corporation S.à r.l.	9744
CSAM Luxembourg S.A.	9701	Huron Investments S.à r.l.	9705
DAIA Luxembourg Holding S.à r.l.	9702	Hutley Investments Luxembourg S.à r.l.	9705
Daki S.A.	9701	Ibénex Lux S.A.	9721
Dannyboy S.A.	9702	Ibénex Lux S.à r.l.	9721
DB Luxembourg A.G.	9702	Invenergy Poland Renewables S.à r.l.	9739
D.D.P. Company S.A.	9698	Luxidea S.A.	9706
Deco Granits S.A.	9702	Man Investments (Luxembourg) S.A.	9741
Dekan	9706	Robert Half	9709
DELTONA Real Estate S.à r.l.	9703	Robert Half S.à r.l.	9709
Dièdre	9701	Sicav Placeuro	9708
Dream Lease S.A.	9702		

D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 54.306.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014207802/9.
(140232619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 82.314.

CF Corporate Services
Société Anonyme
A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 23 décembre 2014 de la société
CROCUSA HOLDING S.A.
Société Anonyme
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82 314
Luxembourg, le 23 décembre 2014.
CF Corporate Services
Société Anonyme
Le domiciliataire
Référence de publication: 2014207789/18.
(140233019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Ciplet Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 152.160.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2014

L'assemblée prend acte:
- de remplacer le commissaire aux comptes la société BELTHUR ACCOUNTING LTD Registrar of Companies for England and Wales 1 Kings Avenue, Winchmore Hill N21 3NA London Royaume-Uni par la société Managing Partners Ltd, IBC No A 164/05/11/3431 1, Corniche Street 5th floor Fujairah Tower P.O.box 4122, Emirats Arabes Unis comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée qui aura lieu en 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2014.
Pour la société
Fiduciaire WBM
E xperts Comptables et Fiscaux
Référence de publication: 2014207759/18.
(140232937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Codex Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5411 Canach, 36, rue d'Oetrange.
R.C.S. Luxembourg B 74.399.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014207771/9.
(140232507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

COMAT, Conter et Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 10.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207775/10.

(140232192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Comat Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 31.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207774/10.

(140232248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 novembre 2014

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration, à compter du 29 octobre 2014.

2. M. Franck BETH a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLOS FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207764/21.

(140231875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CELY, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7336 Steinsel, 42, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg E 4.410.

Les 500 parts de la Société sont réparties comme suit, avec effet au 30 avril 2014:

- Madame Magdalena OWSIANNA détient 479 parts

- Monsieur Cyril SARRAZIN détient 21 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207744/13.

(140232250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Cedobar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.850.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207741/11.

(140232328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Cedobar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.022.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207740/11.

(140232144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CDCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.524.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 17 décembre 2014 entre la société MATHESIS INVEST, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 478.612 €, dont le siège social est à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 183683, ici représentée par son gérant Monsieur Pascal CLAVERIE

Et la société 22ND INVEST, Société Anonyme de droit luxembourgeois au capital de 104.200 €, dont le siège social est à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B77 834, ici représentée par son administrateur - délégué Monsieur Frédéric CIPOLLETTI

- Que la société MATHESIS INVEST prénommée, cède par la présente sa participation qu'elle détient dans la société CDCM Luxembourg, prénommée, à savoir 41 parts sociales représentant 32,8 % du capital à la société 22ND INVEST, prénommée.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2014.

CDCM Luxembourg S.à.r.l.

Frédéric CIPOLLETTI

Référence de publication: 2014207739/21.

(140232329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Constroplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, 70, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 167.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014207781/11.

(140232788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CSAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7312 Mullendorf, 37, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 105.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014207791/10.

(140232407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CRIFI, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 153.316.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014207788/10.

(140233374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Dièdre, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 décembre 2014 que:

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions:

- Monsieur PHONG Daniel, juriste, né le 5 juin 1970 à Vientiane (LAOS), demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid,

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014207809/16.

(140232844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Daki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 72.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207815/9.

(140232505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

DreiP AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 139.791.

Der Jahresabschluss vom 31. März 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207811/9.

(140232643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.927.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207818/10.

(140233007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Dannyboy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.906.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par le Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2014 que le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207817/12.

(140233012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.397.

Les comptes annuels pour la période du 21 décembre 2012 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207814/11.

(140232571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Deco Granits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 25, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 151.312.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207819/10.

(140233058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Monsieur Vincenzo Piccolomini, né le 25 août 1952 à Terlizzi (Italie), résidant 101, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange est désigné en qualité d'administrateur de la Société, à compter de ce jour et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 22/10/2014.

Matteo PICCOLOMINI / Albert SITBON.

Référence de publication: 2014207830/11.

(140232583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DSG S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2014207834/11.

(140232945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

DS Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 75.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207832/10.

(140232452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Les actionnaires de la société DREAM LEASE SA mettent fin au mandat d'administrateur de Monsieur Richard ZANA, né le 15/11/1941, demeurant 13 avenue François Clément, 5612 Mondorf les Bains, Grand Duché du Luxembourg, Luxembourg, le 22/10/2014.

Référence de publication: 2014207831/10.

(140232583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

DELTONA Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.111.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 23.12.2014 beschlossen, die Liquidation abzuschließen und die Gesellschaft aufzulösen.

Die Unterlagen werden für einen Zeitraum von fünf Jahren in L-2633 Senningerberg, 6d, route de Trèves aufbewahrt werden.

Référence de publication: 2014207823/12.

(140232746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207998/11.

(140232926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

GT Luxembourg Rentals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 162.659.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014208003/10.

(140232413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Guppy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 88.050.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2014 que:

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L- 1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 4 avec effet immédiat.

2. L'assemblée générale révoque la société de droit luxembourgeois Le Comitium International SA, dont le siège social est établi à L - 1651 Luxembourg, avenue Guillaume, 15 - 17, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, de sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

3. L'assemblée générale nomme ERYNIS S.A., immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116503, ayant son siège social à L - 1660 Luxembourg, Grand-Rue, 70 en qualité de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014208004/22.

(140232247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Gurman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.620.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208006/10.

(140232511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Hadhes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Pitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.723.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014208013/12.

(140231907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Huron Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014208011/11.

(140232783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Hestia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 152.302.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208010/11.

(140232878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Hutley Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208012/10.

(140232351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

HDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 76.374.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208015/10.

(140232474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

CHC Helicopter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.574.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2014207753/12.

(140232241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Dekan, Société Européenne.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.200.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 février 2015* à 11.00 heures à Luxembourg au 5, boulevard Royal, au premier étage, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan arrêté au 30 septembre 2013 et du compte de profits et pertes y relatif.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport de contrôle du commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 30 septembre 2013.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 septembre 2013.
5. Ratification du transfert du siège social au 5 boulevard Royal à Luxembourg (L-2449).
6. Approbation du bilan arrêté au 30 septembre 2014 et du compte de profits et pertes y relatif.
7. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport de contrôle du commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 30 septembre 2014.
8. Affectation du résultat.
9. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 septembre 2014.
10. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015004995/26.

Luxidea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 83.325.

Les actionnaires ainsi que les obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *11 février 2015* à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Décharge au conseil d'administration pour la convocation de l'assemblée générale annuelle à une autre date que la date statutaire et au délai de mise à disposition des documents ;
2. rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, affectation des résultats;
4. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. ratification de la démission de Monsieur Guy BAUMANN de ses fonctions d'administrateur et de la cooptation de Monsieur Eric BREUILLE au conseil d'administration ;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015012481/1017/21.

European Responsible Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.502.

As the quorum could not be reached at the extraordinary general meeting of shareholders of the Company which took place on 6 January 2015, we are pleased to convene shareholders to the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the Meeting) that will be held at the registered office of the Company on 11 February 2015 at 10:00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

- I. To propose the modification of the Articles of Incorporation (the "Articles") as follows:
 1. Change of the name of the Company from "EUROPEAN RESPONSIBLE FUND" into "LUX GLOBAL FUND - SICAV" and modification of Article 1 accordingly;
 2. Choice of English as the official language of the Articles as authorised by article 26 (2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law");
 3. Replacement of all references in the Articles to the law of 20 December 2002 by references to the 2010 Law;
 4. Remove all references in the Articles to bearer shares or holders of bearer shares;
 5. Amendment of Article 11 and Article 16 regarding the possibility to set-up of a master-feeder structure, to allow the convening of the annual general meeting of shareholders at another date, time and place as set forth in the Articles, to also provide for the possibility to fix a record date by reference to which attendance rights, quorum and majority requirements for shareholders' meetings will be measured, to allow cross-sub-funds investments and update the provisions relating to mergers of sub-funds or of the Company;
 6. Amendment of Article 17 whereby to include the ESAF group and any branches or affiliate company of it into the scope of the Article;
 7. Amend Article 21 by providing for the possibility for the Fund if redemption requests made pursuant to this Article 21 exceed a certain threshold determined by the Board of Directors regarding the number of shares outstanding, the Board of Directors may decide that all or some of these redemption requests shall be deferred for the time required to make the assets available to satisfy such requests. After this period, in relation to the other valuation day in question, these redemption and conversion requests shall be treated as priority over future requests;
 8. Amend Article 22 to add the following condition to the suspension of the calculation of the net value of shares, issuance and redemption of shares: (i) when there is a suspension of the calculation of the net asset value of a UCITS and other UCIs in which one or more compartments have invested a significant portion of their assets, if the value of this investment cannot be reasonably determined; (ii) upon notice of a meeting of shareholders at which the dissolution of the Company will be proposed; (iii) at any time from the publication of a convening notice to a general meeting of shareholders announcing the merger of the Company or of one or several compartments of the Company, or upon decision of the Board of Directors to merge one or more compartments of the Company has been given, to the extent where such suspension is justified to protect the interests of the shareholders;
 9. Amendment of Article 27 to provide for the possibility to liquidate the Company at the decision of the Board of Directors if imposed by reasons of economic rationalization;
 10. Insert Article 28 in accordance with Art. 66 (4) of the 2010 Law.

Decisions on all items of the agenda require no quorum of presence and may validly be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. Proxies are available at the registered office of the Company.

Référence de publication: 2015004204/755/45.

FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 76.964.

Die Aktionäre der FondsSelector SMR SICAV mit dem Teilfonds FondsSelector SMR SICAV - Sauren Global Growth Plus (ISIN LU0115579376) werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 6. Februar 2015 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung des Artikel 15 der Satzung
Die Beschränkung und Einstellung der Ausgabe von Aktien wird um Anwendungsfälle ergänzt und die Definition eines US-Bürgers gestrichen.
2. Änderung des Artikel 18 der Satzung
Der Zeitpunkt der jährlichen Generalversammlung wird auf den letzten Mittwoch im November eines jeden Jahres um 11.30 Uhr festgelegt.
3. Änderung der Satzung bzw. Musteranpassungen der Investmentgesellschaft an die Vorgaben der Verwaltungsgesellschaft IPConcept (Luxemburg) S.A. in Artikel 1, 3, 4, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 24, 28, 30, 32, 33, 35, 37 und 38
Die jeweiligen Änderungen treten mit Wirkung zum 13. März 2015 in Kraft.

Ein Entwurf des neuen Verkaufsprospektes einschließlich der neuen Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des Gesellschaftskapitals sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Außerordentlichen Generalversammlung (Sichttag) in Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Im Falle, in dem anlässlich der Außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten sich bis spätestens 30. Januar 2015 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der FondsSelector SMR SICAV (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352/44903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015007594/755/41.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Convocation à une (seconde) assemblée générale extraordinaire

Suite à l'absence d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue au siège social de la Société le 23 décembre 2014, pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

- A. Modification des statuts afin de refléter:
- Un changement de dénomination sociale.
 - La soumission de la Société à la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.
 - La modification de l'objet social.
 - La suppression de la possibilité d'émettre des actions au porteur.
 - La modification des restrictions à la propriété des actions de la Société.
 - La possibilité de déléguer la gestion de la Société à une société de gestion.
 - Une modification à la définition de la politique d'investissement de la Société.
 - La résiliation du contrat de conseil avec SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A.
 - La modalisation du concept d' " intérêt opposé des administrateurs ".
 - La fixation de l'assemblée générale annuelle le 4ème mardi du mois d'avril.
 - La modification des règles de distribution de dividendes.
 - La possibilité donnée au conseil d'administration de procéder à la liquidation de compartiments.
- B. Autres modification de pure forme des statuts dans la forme telle que disponible au siège social de la Société.
- C. Divers,

le conseil d'administration de la Société à l'honneur de convoquer, conformément à l'article 67-1(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 février 2015 à 9 heures au siège social de la Société.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi convoquée sera strictement identique à celui rappelé ci-dessus.

Les actionnaires de la Société pourront voter en personne ou par procuration, sous réserve que cette dernière soit remise le 9 février 2015 au plus tard au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015002777/9463/34.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 5 février 2015 à 10h au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits, sociaux et consolidés, au 30 septembre 2014,
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise,
3. Affectation des Résultats,
4. Décharge aux Administrateurs,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Afin d'obtenir une carte d'entrée leur permettant de participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer leurs titres au siège social de la Banque et en demander le blocage ou faire parvenir au siège social un certificat de blocage des titres en vue de ladite assemblée, émanant de leur organisme financier dépositaire.

Pour toute question complémentaire concernant cette assemblée, veuillez contacter

Mme Chantal Hagen- De Mulder au n° 45.35.45.23.22

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015004998/24.

**Robert Half S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Robert Half).**

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.074.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December, before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Robert Half Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-two thousand nine hundred fifty-three euro (EUR 122,953.-), with registered office at L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134472 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline PIMPAUD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Robert Half, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand twenty-five euro (EUR 25,025.-), with registered office at L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of 22 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 770 of 2 August 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107074 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, of 12 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3036 of 15 December 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having been duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the corporate name of the Company from "Robert Half" to "Robert Half S.à r.l."
- 2 To fully restate the articles of association of the Company including the corporate object of the Company which shall read as follows:

“The purpose of the Company is to carry out private placement services in the broadest sense, i.e. including but not limited to the following services: external agency activities, job search, hiring and selection, training, placement activities and out-placement.

The Company may engage in any commercial, industrial and financial activity and any real or personal property transaction that is directly or indirectly related to its corporate purpose or that of its subsidiaries or affiliates, or activities that will contribute to its or their development.

The Company may manage, control and give advice to affiliated companies and subsidiaries in its capacity as director, liquidator or otherwise.

The Company may participate by contribution in cash or in kind, by merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, in other companies or firms existing or to be formed, both in Luxembourg and abroad.

The Company may also acquire, hold and dispose of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as administer, develop and manage such interests.

It can also grant any loans or guarantee loans granted by third parties to affiliated companies.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

3 To designate the existing managers as Class A Managers, Class B Managers or Class C Managers.

4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the corporate name of the Company from “Robert Half” to “Robert Half S.à r.l.”.

Second resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company including amending the corporate object of the Company.

The articles of association of the Company will from now on read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Robert Half S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is to carry out private placement services in the broadest sense, i.e. including but not limited to the following services: external agency activities, job search, hiring and selection, training, placement activities and out-placement.

The Company may engage in any commercial, industrial and financial activity and any real or personal property transaction that is directly or indirectly related to its corporate purpose or that of its subsidiaries or affiliates, or activities that will contribute to its or their development.

The Company may manage, control and give advice to affiliated companies and subsidiaries in its capacity as director, liquidator or otherwise.

The Company may participate by contribution in cash or in kind, by merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, in other companies or firms existing or to be formed, both in Luxembourg and abroad.

The Company may also acquire, hold and dispose of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as administer, develop and manage such interests.

It can also grant any loans or guarantee loans granted by third parties to affiliated companies.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand twenty-five euro (EUR 25.025.-) divided into one thousand one (1,001) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend, to allocate funds to the legal reserve or for any other lawful purpose as the Shareholder(s) or the Managers of the Company may so determine from time to time.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented toward the Company by a single common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares to non-shareholders must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon either the Company or upon third parties unless the Company is duly notified or such transfer is accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to designate the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers"), class B Managers (the "Class B Managers") or class C Managers (the "Class C Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have designated the Managers as Class A Managers, Class B Managers, or Class C Managers, the Company will only be bound toward third parties by the joint signatures of any two Managers so long as there is at least one Class A Manager and one Class C Manager as signatories.

The Company will further be bound toward third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been designated as Class A Managers, Class B Managers or Class C Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other similar means of communication that enables several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any Class A Manager.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer, director, or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by the Laws, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 30 June at 10 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any Class A Manager.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Third resolution

The Shareholder resolved to designate the existing managers as Class A Managers, Class B Managers or Class C Managers as follows:

- Kristiaan Agnes A CAMPO, born on 30 June 1960 at Mortsel, Belgium, with a professional address at A.Gossetlaan 28A, bus 7 1702 Groot-Bijgaarden, Belgium, as Class A Manager;

- Michael C. BUCKLEY, born on 7 April 1966 in California, U.S.A., with a professional address at 2884, Sand Hill Road, Menlo Park, USA - 94025 California, as a Class B Manager;

- Stephen M. HILTON, born on 14 July 1972 in Utah, U.S.A., with a professional address at 2884, Sand Hill Road, Menlo Park, USA - 94025 California, as a Class B Manager; and

- Exequitive Partners S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered seat at L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174367, as a Class C Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Robert Half Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital de cent vingt-deux mille neuf cent cinquante-trois euro (EUR 122.953,-), ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.472 (l'«Associé»),

ici représentée par Me Caroline PIMPAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2014.

Laquelle procuration restera annexée au présent.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'unique associé de Robert Half, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille vingt-cinq euro (EUR 25.025,-), avec siège social au L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant au Luxembourg, en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 770 en date du 2 août 2005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107074 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Diekirch, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3036 en date du 15 décembre 2012.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer la dénomination de la Société de «Robert Half» à «Robert Half S.à r.l.».

2. Refonte complète des statuts de la Société, comprenant l'amendement de l'objet de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

«L'objet de la Société est d'élaborer des services de placement privé dans le sens plus large, c'est-à-dire, comprenant mais pas limité aux services suivants: activités d'agence externe, recherche d'emploi, recrutement et sélection, formation, activité de placement et de reclassement.

La Société peut s'engager dans n'importe quelles activités commerciales, industrielles ou financières et n'importe quelle transaction de propriété personnelle ou réelle qui est directement ou indirectement reliée à son objet social ou au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut gérer, contrôler et conseiller les sociétés affiliées ou les filiales en sa capacité de directeur, liquidateur ou autre.

La Société peut participer par la contribution numéraire ou en nature, par la fusion, souscription, participation, intervention financière ou autrement, dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou étant en formation, aussi bien au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut aussi acquérir, détenir et céder des intérêts dans des luxembourgeoises et/ou étrangères sociétés et entreprendre, aussi bien qu'en tant qu'administrateurs, développeur ou gérant de tels intérêts.

Elle peut aussi octroyer des prêts ou garantir des prêts accordés par des parties tiers à des sociétés affiliées.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3. Désigner les gérants existant comme Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B ou Gérants de Catégorie C.

4. Divers.

L'Associé a requis du notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société de «Robert Half» à «Robert Half S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé a décidé de la refonte complète les statuts de la Société, comprenant les amendements concernant l'objet social de la Société.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Robert Half S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'élaborer des services de placement privé dans le sens plus large, c'est-à-dire, comprenant mais pas limité aux services suivants: activités d'agence externe, recherche d'emploi, recrutement et sélection, formation, activité de placement et de reclassement.

La Société peut s'engager dans n'importe quelles activités commerciales, industrielles ou financières et n'importe quelle transaction de propriété personnelle ou réelle qui est directement ou indirectement reliée à son objet social ou au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut gérer, contrôler et conseiller les sociétés affiliées ou les filiales en sa capacité de directeur, liquidateur ou autre.

La Société peut participer par la contribution numéraire ou en nature, par la fusion, souscription, participation, intervention financière ou autrement, dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou étant en formation, aussi bien au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut aussi acquérir, détenir et céder des intérêts dans des luxembourgeoises et/ou étrangères sociétés et entreprendre, aussi bien qu'en tant qu'administrateurs, développeur ou gérant de tels intérêts.

Elle peut aussi octroyer des prêts ou garantir des prêts accordés par des parties tiers à des sociétés affiliées.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 25.025.-) divisé en mille et une (1.001) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») et Gérants de catégorie C (les «Gérants de Catégorie C»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B ou Gérants de Catégorie C, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe de deux Gérants tant que parmi ces deux Gérants sont signataires un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie C.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A, des Gérants de Catégorie B ou des Gérants de Catégorie C ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie C sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par l'un quelconque des Gérants de Catégorie A.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir, directeur ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, dont une doit être tenue si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) actionnaires, sera tenue le 30 juin à 10 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par (i) le Président ou, (ii) par une personne désignée par le ou les Gérants, ou, (iii) par une personne désignée par l'assemblée générale des associés dans le cas où une telle personne n'a pas été désignée par le ou les Gérants.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou n'importe lequel des Gérants de Catégorie A.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de désigner les gérants existant comme Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B ou Gérants de Catégorie C, comme suit:

- Kristiaan Agnes A CAMPO, née le 30 juin 1960 à Mortsel, Belgique, résidant professionnellement à A.Gossetlaan 28A, bus 7 1702 Groot-Bijgaarden, Belgique, comme Gérant de Catégorie A;
- Michael C. BUCKLEY, né le 7 avril 1966 en Californie, U.S.A., résidant professionnellement à 2884, Sand Hill Road, Menlo Park, USA - 94025 Californie, comme Gérant de Catégorie B;
- Stephen M. Hilton, né le 14 juillet 1972 au Utah, U.S.A., résidant professionnellement à 2884, Sand Hill Road, Menlo Park, USA - 94025 Californie, comme Gérant de Catégorie B; et
- Exequitive Partners S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174367, comme Gérant de Catégorie C.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIRAUD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16859. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000585/641.

(140235019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

**Ibénex Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Ibénex Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 54.888,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.065.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December,
before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ibénex Lux S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.065 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 October 2014, in the course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

THERE APPEARED:

1. MVO, a French private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, having a share capital of EUR 8,852 and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre (France) under number 504 364 969 (MVO),

represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Aloïs Finance, a French simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 45, Cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire, France, having a share capital of EUR 40,600 and registered with the Register of Commerce and Companies of Lyon (France) under number 490 299 534 (Aloïs Finance),

represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

3. Stefreba, a French private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, boulevard Edgar Quinet, 92700 Colombes, France, having a share capital of EUR 1,780,576 and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre (France) under number 423 056 183 (Stefreba),

represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

4. CPV Plus, a French private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, boulevard Edgar Quinet, 92700 Colombes, France, having a share capital of EUR 41,780 and registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre (France) under number 504 482 225 (CPV Plus),

represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

CPV Plus, Stefreba, Aloïs Finance and MVO, being all the shareholders of the Company (collectively the Shareholders, and individually a Shareholder).

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of three (3) classes of shares in the share capital of the Company namely: class ADP-G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class ADP-G Shares and, individually, a Class ADP-G Share); class ADP-I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class ADP-I Shares and, individually, a Class ADP-I Share); and class AO shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (collectively the Class AO Shares and, individually, a Class AO Share).

2. Reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class ADP-G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty two thousand three hundred eighty eight Euro (EUR 42,388) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to fifty four thousand eight hundred eighty eight Euro (EUR 54,888), by way of the issuance of (i) four thousand (4,000) Class ADP-G Shares, (ii) nineteen thousand seven hundred two (19,702) Class ADP-I Shares and (iii) eighteen thousand six hundred eighty six (18,686) Class AO Shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above by way of a contribution in cash.

5. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) and submission of the relevant audit report.

6. Decision to change the name of the Company from “Ibénex Lux S.à r.l.” to “Ibénex Lux S.A.” and subsequent amendment of article 1 of the Articles which shall read as follows:

“The name of the company is “Ibénex Lux S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

7. Amendment and full restatement of the Articles.

8. Reclassification of the position of Mr. Florent Rey from class A manager to class A director, appointed for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020, as a consequence of the change of the legal form of the Company into an S.A.

9. Acknowledgement of the resignations of respectively Mr. Hervé Claquin as class A manager and Ms. Valérie Pechon as class B manager and granting of discharge for the performance of their mandate.

10. Appointment of Mr. Denis Dumont, born on 19 July 1958 in Lorgies (France), residing at 222bis, route de Lausanne, CH-1292 Chambesey, as class B director for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

11. Appointment of Mr. Julien Nazeyrollas, born on 19 December 1978 in Nancy, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as class C director for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

12. Reclassification of the position of Ms. Virginie Deconinck from class B manager to class C director, appointed for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020, as a consequence of the change of the legal form of the Company into an S.A..

13. Appointment of Alois Finance, prenamed, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

14. Decision to extent the Company’s first financial year to 31 December 2015.

15. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of (i) the creation of the new classes of shares, (ii) the reclassification of the existing shares and (iii) the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

16. Miscellaneous

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create three (3) classes of shares in the share capital of the Company namely:

(i) class ADP-G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively the Class ADP-G Shares and, individually, a Class ADP-G Share);

(ii) class ADP-I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively the Class ADP-I Shares and, individually, a Class ADP-I Share); and

(iii) class AO shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively the Class AO Shares and, individually, a Class AO Share).

Second resolution

The Shareholders resolve to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class ADP-G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty two thousand three hundred eighty eight Euro (EUR 42,388) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to fifty four thousand eight hundred eighty eight Euro (EUR 54,888), by way of the issuance of (i) four thousand (4,000) Class ADP-G Shares, (ii) nineteen thousand seven hundred two (19,702) Class ADP-I Shares and (iii) eighteen thousand six hundred eighty six (18,686) Class AO Shares, having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscriptions - Payments

Stefreba, here represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2014, declares to subscribe to (i) one thousand (1,000) Class ADPG Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) five hundred forty three (543) Class ADP-I Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iii) six hundred fourteen (614) Class AO Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred forty nine thousand two hundred twenty seven Euro and nineteen Cent (EUR 149,227.19), of which an amount of two thousand one hundred fifty seven Euro (EUR 2,157) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred forty seven thousand seventy Euro and nineteen Cent (EUR 147,070.19) to the share premium account of the Company without being attached to the shares subscribed.

The amount of one hundred forty nine thousand two hundred twenty seven Euro and nineteen Cent (EUR 149,227.19) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

CPV Plus, here represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2014, declares to subscribe to (i) one thousand (1,000) Class ADPG Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) two hundred forty two (242) Class ADP-I Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iii) three hundred thirty five (335) Class AO Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty six thousand two hundred fifty one Euro and thirty five Cent (EUR 126,251.35), of which an amount of one thousand five hundred seventy seven Euro (EUR 1,577) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred twenty four thousand six hundred seventy four Euro and thirty five Cent (EUR 124,674.35) to the share premium account of the Company without being attached to the shares subscribed.

The amount of one hundred twenty six thousand two hundred fifty one Euro and thirty five Cent (EUR 126,251.35) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

MVO, here represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2014, declares to subscribe to (i) one thousand (1,000) Class ADP-G Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) two hundred forty two (242) Class ADP-I Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iii) three hundred thirty five (335) Class AO Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty six thousand two hundred fifty one Euro and thirty five Cent (EUR 126,251.35), of which an amount of one thousand five hundred seventy seven Euro (EUR 1,577) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred twenty four thousand six hundred seventy four Euro and thirty five Cent (EUR 124,674.35) to the share premium account of the Company without being attached to the shares subscribed.

The amount of one hundred twenty six thousand two hundred fifty one Euro and thirty five Cent (EUR 126,251.35) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Aloïs Finance, here represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, virtue of a power of attorney given on 15 December 2014, declares to subscribe to (i) one thousand (1,000) Class ADPG Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) one hundred eighty nine (189) Class ADP-I Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iii) two hundred eighty six (286) Class AO Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty two thousand two hundred thirty nine Euro and sixty nine Cent (EUR 122,239.69), of which an amount of one thousand four hundred seventy five Euro (EUR 1,475) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred twenty thousand seven hundred sixty four Euro and sixty nine Cent (EUR 120,764.69) to the share premium account of the Company without being attached to the shares subscribed.

The amount of one hundred twenty two thousand two hundred thirty nine Euro and sixty nine Cent (EUR 122,239.69) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

DGFD S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 40, rue Glesener L - 1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Com-

panies under number B 191.864 (DGFD) here represented by Caroline RAMIER with professional address in Rambrouch, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2014, who declares to subscribe to (i) eighteen thousand four hundred eighty six (18,486) Class ADP-I Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (ii) seventeen thousand one hundred sixteen (17,116) Class AO Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million four hundred sixty three thousand five hundred thirty Euro and forty two Cent (EUR 1,463,530.42), of which an amount of thirty five thousand six hundred two Euro (EUR 35,602) is to be allocated to the share capital of the Company and an amount of one million four hundred twenty seven thousand nine hundred twenty eight Euro and forty two Cent (EUR 1,427,928.42) to the share premium account of the Company without being attached to the shares subscribed.

The amount of one million four hundred sixty three thousand five hundred thirty Euro and forty two Cent (EUR 1,463,530.42) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) to that of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the Law.

The change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law and established by Sàrl VPC Luxembourg, independent auditor (réviseur d'entreprises), having its registered office at 4a, Op der haart, L-9999 Wemperhardt, dated 15 December 2014.

The conclusions of this report are the following:

«Nos travaux effectués conformément aux normes relatives au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation de la forme juridique de la société n'ont pas fait apparaître de surévaluation du montant de l'actif net de la Sàrl IBENEX au 08.12.2014, à savoir -31.734 EUR.

L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée, de -31.734 EUR, résultat de la période compris, peut donc être utilisé comme tel pour la transformation de la forme juridique de la Sàrl IBENEX en société anonyme.

Il est donc confirmé que la transformation de la forme juridique ne pourra intervenir que si un apport de fonds propres nouveaux d'un montant suffisant précède la proposition de transformation de la forme juridique de Sàrl en SA, ce que les actionnaires prévoient de faire au point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire statuant, en son point 5, sur la transformation de la forme juridique de la société. Le projet d'ordre du jour de l'AGE prévoit en effet un apport de capitaux propres nouveaux pour un montant de 1.987.500 EUR portant ainsi les fonds propres pro forma à 1.955.766 EUR.»

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme), the existing shares, the number and the par value of which shall remain unchanged, shall be attributed to the Shareholders on the basis of their participation in the Company before the change of its legal form.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "Ibénex Lux S.à r.l." to "Ibénex Lux S.A." and subsequent amendment of article 1 of the Articles which shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is "Ibénex Lux S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Sixth resolution

As a consequence of the above, the Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles.

The appearing parties, represented as stated above, have thus requested the undersigned notary to enact the following restatement of the Articles:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Ibénex Lux S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest directly or indirectly in immovable property or in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty four thousand eight hundred eighty eight Euro (EUR 54,888), represented by:

- (a) sixteen thousand five hundred (16,500) class ADP-G shares (the Class ADP-G Shares);
 - (b) nineteen thousand seven hundred two (19,702) class ADP-I shares (the Class ADP-I Shares); and
 - (c) eighteen thousand six hundred eighty six (18,686) class AO shares (the Class AO Shares);
- all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Class ADP-G Shares, Class ADP-I Shares and Class AO Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share. The Shares may be issued and have the rights in accordance with and subject to the provisions contained in these Articles and in any agreement entered into by the shareholders from time to time (a Shareholders Agreement).

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. Share premium contributed by shareholders or any amounts contributed by shareholders to the Company's capital contribution account (account 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" of the Luxembourg standard Chart of Accounts, referred to as the Account 115) shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium or out of Account 115 may be made on any single class of Shares.

6.4. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.5. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (a) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (b) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.7. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise four (4) directors, who need not be shareholders, represented by one class A director (Class A Director), one class B director (Class B Director) and two class C directors (each a Class C Director).

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and shall determine their remuneration and the term of their office, the Class A Director and Class C Directors are appointed on the basis of a list of candidates, for each such class, proposed by the holders of Class ADP-G Shares. The Class B Director is appointed on the basis of a list of candidates proposed by the holders of Class ADP-I Shares. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) The directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting. The removal of the Class A Director and of the Class C Directors is subject to the approval of the holders of Class ADP-G Shares.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law, the Articles or the Shareholders Agreement fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board shall appoint the Class A Director as chairperson and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any other director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of (i) an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice, or (ii) for decisions requiring the prior consent of the holders of Class ADP-G Shares pursuant to a Shareholders Agreement, for which the notice period shall be not be less than five (5) business days unless otherwise agreed upon or waived by all members of the Board.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including the Class A Director and at least one Class C Director. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, subject to any matters requiring the consent of the Class A Director, pursuant to the terms of these Articles or a Shareholders Agreement. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting and by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of the Class A Director together with any Class C Director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

9.2 Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall, unless otherwise provided for herein, be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented, subject to at least one holder of Class ADP-G Shares being present or represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least eighty percent (80%) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least eighty percent (80%) of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor(s) to the Company.

11.3 One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor(s) shall then prepare a report setting out their proposals.

11.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 12. Auditors.

12.1 The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

12.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

12.3 The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

13.4 The share premium account or the Account 115 may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 13.5.

13.5 Any distributions made by the Company, from funds available to the Company for distribution, shall be made according to the terms of the Shareholders Agreement and, upon the liquidation or dissolution of the Company, or upon disposal of the Company's investments, taking into account the provisions of section VI of these Articles, must be made in the following order of preference:

- (i) first, to the holders of Class ADP-I Shares, pro rata to their shareholding, after reimbursement of (i) any capital contributions made by the holders of ADP-G Shares (whether by subscription to shares, contribution to the share premium account or to the Account 115 - collectively referred to as Capital Contributions), or (ii) any other funds advanced to the Company (whether by means of shareholder loans or subscription to notes or bonds, and together with the Capital Contributions, referred to as the Contributions), an amount equal to an annual internal rate of return (IRR) of 5.5% (including interests received on the bonds they hold) on their Contributions;

(ii) second, to the holders of Class ADP-G Shares pro rata to their shareholding, after reimbursement of their Capital Contributions, an amount equal to an IRR of 5.5% on their Capital Contributions;

(iii) third, subject to any provisions of the Shareholders Agreement, to the holders of ADP-G Shares pro rata to their shareholding, until they shall have received an amount equal to 10% of all amounts distributed in excess of the Shareholders' Contributions pursuant to items (i) and (ii) above and pursuant to this item (iii), less the amount they received pursuant to item (ii) above in excess of their Capital Contributions (the Carried Interest); and

(iv) fourth and lastly, to the holders of Class AO Shares.

VI. Dissolution - liquidation

14.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted with the consent of shareholders owning at least eighty percent (80%) of the shares, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 13.5.

VII. General provisions

15.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

15.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reclassify the position of Florent Rey from class A manager to class A director, appointed for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignations of respectively Mr. Hervé Claquin as class A manager and Ms. Valérie Pechon as class B manager and resolve to grant them full discharge for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Denis Dumont, born on 19 July 1958 in Lorgies (France), residing at 222bis, route de Lausanne, CH-1292 Chambesey, as class B director for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

Tenth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Julien Nazeyrollas, born on December 19, 1978 in Nancy, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as class C director for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to change the position of Virginie Deconinck, from class B manager to class C director, appointed for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

Twelfth resolution

The Shareholders resolve to appoint Aloïs Finance, prenamed, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

Thirteenth resolution

The Shareholders resolve to extend the Company's first financial year to 31 December 2015.

Fourteenth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of (i) the creation of the new classes of shares, (ii) the reclassification of the existing shares and (iii) the issuance and subscription to the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately to two thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Rambrouch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-duché de Luxembourg

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Ibénex Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.065 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 14 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. MVO, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 9, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, au capital social de EUR 8.852 immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 504 364 969 (MVO),

dûment représentée par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seings privée.

2. Aloïs Finance, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 45, Cours Aristide Briand, 69300 Caluire-et-Cuire, France, au capital social de EUR 40.600 immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon (France) sous le numéro 490 299 534 (Aloïs Finance),

dûment représentée par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seings privée.

3. Stefreba, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 7, boulevard Edgar Quinet, 92700 Colombes, France, au capital social de EUR 1.780.576 immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 423 056 183 (Stefreba),

dûment représentée par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seings privée.

4. CPV Plus, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social 5, boulevard Edgar Quinet, 92700 Colombes, France, au capital social de EUR 41.780 immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 504 482 225 (CPV Plus),

dûment représentée par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, en vertu d'une procuration donnée sous seings privée.

CPV Plus, Stefreba, Aloïs Finance et MVO sont tous les associés de la Société (collectivement les Associés, individuellement un Associé).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts représentant le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de trois (3) classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir: les parts sociales de classe ADP-G, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe ADP-G, individuellement une Part Sociale de Classe ADP-G); les parts sociales de classe ADP-I, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe ADP-I, individuellement une Part Sociale de Classe ADP-I); les parts sociales de classe AO, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe AO, individuellement une Part Sociale de Classe AO).

2. Reclassement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, dans le capital social de la société, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe ADP-G d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 42.388) afin de porter le montant du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 54.888) par l'émission de (i) quatre mille (4.000) Parts Sociales de Classe ADP-G, (ii) dix-neuf mille sept cent deux (19.702) Parts Sociales de Classe ADP-I et (iii) dix-huit mille six cent quatre-vingt-six (18.686) Parts Sociales de Classe AO, chacune ayant une valeur nominale de un (1.-) euro.

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus au moyen d'un apport en numéraire.

5. Décision de modifier la forme sociale de la Société en la faisant passer d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme, et soumission du rapport d'audit y relatif.

6. Décision de changer le nom de la Société de «Ibénex Lux S.à r.l.» en «Ibénex Lux S.A.» et modification subséquente de l'article 1 des Statuts qui est désormais formulé comme suit:

«Le nom de la société est "Ibénex Lux S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

7. Refonte complète des Statuts.

8. Reclassement de M Florent Rey de gérant de classe A en administrateur de classe A, nommé pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020, en conséquence du changement de forme sociale de la Société en société anonyme.

9. Reconnaissance des démissions de M Hervé Claquin de ses fonctions de gérant de classe A et de Mme Valérie Pechon de ses fonctions de gérant de classe B et quitus donné pour l'exécution de leur mandat.

10. Nomination de M Denis Dumont, né le 19 juillet 1958 à Lorgies (France), avec domicile au 222bis, route de Lausanne, CH-1292 Chambesy, en tant qu'administrateur de classe B pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

11. Nomination de M Julien Nazeyrollas, né le 19 décembre 1978 à Nancy, avec adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant qu'administrateur de classe C pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

12. Reclassement de Mme Virginie Deconinck de gérant de classe B en administrateur de classe C, nommée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020, en conséquence du changement de forme sociale de la Société en société anonyme.

13. Nomination de Aloïs Finance en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

14. Décision de prolonger le premier exercice fiscal de la Société jusqu'au 31 décembre 2015.

15. Modification du registre des associés de la Société en vue d'y refléter les points susmentionnés de l'agenda avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement (i) de la création des nouvelles classes d'actions, (ii) du reclassement des classes d'actions existantes et (iii) des actions nouvellement émises dans le registre d'associés de la Société et d'accomplir toute formalité y afférente (y compris, afin d'éviter les doutes, les démarches et publications des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

16. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer trois (3) classes de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir:

(i) les parts sociales de classe ADP-G, d'une valeur nominal de un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe ADP-G, individuellement une Part Sociale de Classe ADP-G);

(ii) les parts sociales de classe ADP-I, d'une valeur nominal de un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe ADP-I, individuellement une Part Sociale de Classe ADP-I); et

(iii) les parts sociales de classe AO, d'une valeur nominal de un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement les Parts Sociales de Classe AO, individuellement une Part Sociale de Classe AO).

Deuxième résolution

Les Associés décident de reclasser des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, dans le capital social de la Société, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe ADP-G d'une valeur nominale de un euro (EU 1.-).

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-huit euros (EUR 42.388) afin de porter le montant du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 54.888) par l'émission de (i) quatre mille (4.000) Parts Sociales de Classe ADP-G, (ii) dix-neuf mille sept cent deux (19.702) Parts Sociales de Classe ADP-I et (iii) dix-huit mille six cent quatre-vingt-six (18.686) Parts Sociales de Classe AO, chacune ayant une valeur nominale de un (1.-) euro.

Souscriptions - Paiements

Stefreba, représenté par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, sur base d'une procuration donnée en date du 15 décembre 2014, déclare souscrire à (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe ADP-G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) cinq cent quarante-trois (543) Parts Sociales de Classe ADP-I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et (iii) six cent quatorze (614) Parts Sociales de Classe AO d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-neuf mille deux cent vingt-sept euros et dix-neuf cents (EUR 149.227,19), duquel un montant de deux mille cent cinquante-sept euros (EUR 2.157) est à allouer au capital nominal de la Société et un montant de cent quarante-sept mille soixante-dix euros et dix-neuf cents (EUR 147.070,19) est à allouer au compte prime d'émission de la Société sans que cette prime ne reste attachée aux parts sociales souscrites.

La somme de cent quarante-neuf mille deux cent vingt-sept euros et dix-neuf cents (EUR 149.227,19) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire soussigné.

CPV Plus, représenté par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, sur base d'une procuration donnée en date du 15 décembre 2014, déclare souscrire à (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe ADP-G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) deux cent quarante-deux (242) Parts Sociales de Classe ADP-I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et (iii) trois cent trente-cinq (335) Parts Sociales de Classe AO d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-six mille deux cent cinquante et un euros et trente-cinq cents (EUR 126.251,35), duquel un montant de mille cinq cent soixante-dix-sept euros (EUR 1.577) est à allouer au capital nominal de la Société et un montant de cent vingt-quatre mille six cent soixante-quatorze euros et trente-cinq cents (EUR 124.674,35) est à allouer au compte prime d'émission de la Société sans que cette prime ne reste attachée aux parts sociales souscrites.

La somme de cent vingt-six mille deux cent cinquante et un euros et trente-cinq cents (EUR 126.251,35) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire soussigné.

MVO, représenté par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, sur base d'une procuration donnée en date du 15 décembre 2014, déclare souscrire à (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe ADP-G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) deux cent quarante-deux (242) Parts Sociales de Classe ADP-I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et (iii) trois cent trente-cinq (335) Parts Sociales de Classe AO d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-six mille deux cent cinquante et un euros et trente-cinq cents (EUR 126.251,35), duquel un montant de mille cinq cent soixante-dix-sept euros (EUR 1.577) est à allouer au capital nominal de la Société et un montant de cent vingt-quatre mille six cent soixante-quatorze euros et trente-cinq cents (EUR 124.674,35) est à allouer au compte prime d'émission de la Société sans que cette prime ne reste attachée aux parts sociales souscrites.

La somme de cent vingt-six mille deux cent cinquante et un euros et trente-cinq cents (EUR 126.251,35) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire soussigné.

Aloïs Finance, représenté par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, sur base d'une procuration donnée en date du 15 décembre 2014, déclare souscrire à (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe ADP-G d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, (ii) cent quatre-vingt-neuf (189) Parts Sociales de Classe ADP-I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et (iii) deux cent quatre-vingt-six (286) Parts Sociales de Classe AO d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-deux mille deux cent trente-neuf euros et soixante-neuf cents (EUR 122.239,69), duquel un montant de mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.475) est à allouer au capital nominal de la Société et un montant de cent vingt mille sept cent soixante-quatre euros et soixante-neuf cents (EUR 120.764,69) est à allouer au compte prime d'émission de la Société sans que cette prime ne reste attachée aux parts sociales souscrites.

La somme de cent vingt-deux mille deux cent trente-neuf euros et soixante-neuf cents (EUR 122.239,69) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire soussigné.

DGFD S.A. une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, rue Glesener L-1630 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.864, représenté par Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Rambrouch, déclare souscrire à (i) dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-six (18.486) Parts Sociales de Classe ADP-I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et (ii) dix-sept mille cent seize (17.116) Parts Sociales de Classe AO d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de les payer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de un million quatre cent soixante-trois mille cinq cent trente euros et quarante-deux cents (EUR 1.463.530,42), duquel un montant de trente-cinq mille six cent deux euros (EUR 35.602) est à allouer au capital nominal de la Société et un montant de un million quatre cent vingt-sept mille neuf cent vingt-huit euros et quarante-deux cents (EUR 1.427.928,42) est à allouer au compte prime d'émission de la Société sans que cette prime ne reste attachée aux parts sociales souscrites.

La somme de un million quatre cent soixante-trois mille cinq cent trente euros et quarante-deux cents (EUR 1.463.530,42) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier la forme sociale de la Société en la faisant passer d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme, sans interrompre sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme en accord avec les dispositions de l'article 3 de la Loi.

Le changement de forme légale de la Société est fait sur la base d'un rapport établi en accord avec les articles 26-1 et 31-1 de la Loi et établi par Sàrl VPC Luxembourg, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 4a, Op der haart, L-9999 Wemperhardt, en date du 15 décembre 2014.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Nos travaux effectués conformément aux normes relatives au rapport à rédiger à l'occasion de la transformation de la forme juridique de la société n'ont pas fait apparaître de surévaluation du montant de l'actif net de la Sàrl IBENEX au 08.12.2014, à savoir -31.734 EUR.

L'actif net constaté dans la situation active et passive susvisée, de -31.734 EUR, résultat de la période compris, peut donc être utilisé comme tel pour la transformation de la forme juridique de la Sàrl IBENEX en société anonyme.

Il est donc confirmé que la transformation de la forme juridique ne pourra intervenir que si un apport de fonds propres nouveaux d'un montant suffisant précède la proposition de transformation de la forme juridique de Sàrl en SA, ce que les actionnaires prévoient de faire au point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire statuant, en son point 5, sur la transformation de la forme juridique de la société. Le projet d'ordre du jour de l'AGE prévoit en effet un apport de capitaux propres nouveaux pour un montant de 1.987.500 EUR portant ainsi les fonds propres pro forma à 1.955.766 EUR.»

Le rapport restera annexé au présent acte.

Suivant la conversion de la Société en une société anonyme, le nombre et la valeur nominale des titres de capital de la société restent inchangés et sont attribués aux Associés sur le fondement de leur participation dans la Société avant son changement de forme social.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de «Ibénex Lux S.à r.l.» en «Ibénex Lux S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Ibénex Lux S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de procéder à une refonte complète des Statuts.

Les parties présentes, représentées comme énoncé ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter la refonte suivante des Statuts:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Ibénex Lux S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - actions

Art. 5 Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 54.888) représenté par:

- (a) seize mille cinq cent (16.500) actions de classe ADP-G (les Actions de Classe ADP-G);
 - (b) dix-neuf mille sept cent deux (19.702) actions de classe ADP-I (les Actions de Classe ADP-I); et
 - (c) dix-huit mille six cent quatre-vingt-six (18.686) actions de classe AO (les Actions de Classe AO);
- toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions de Classe ADP-G, les Actions de Classe ADP-I et les Actions de Classe AO sont collectivement appelées Actions, chacune une Action. Les Actions peuvent être émises et ont les droits prescrits conformément à et sous réserve des dispositions contenues dans ces Statuts et dans tout accord conclu ou qui pourrait être conclu entre les actionnaires (un Pacte d'Actionnaires).

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. La prime d'émission versée par les actionnaires ou tout montant versé par les actionnaires par apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, appelé compte 115 par le plan comptable luxembourgeois (le Compte 115) est réputé disponible et distribuable comme une réserve libre sur toutes les classes d'Actions, et toute distribution de prime d'émission ou de Compte 115 peut être effectuée sur toute classe d'Action.

6.4. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.5. Une cession d'Action(s) s'opère par la mention dans le registre des Actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- (a) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(b) par un quelconque mandataire de la Société,
suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.7. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé de quatre (4) administrateurs, qui ne sont pas nécessairement actionnaires. Le Conseil est composé d'un administrateur de classe A (l'Administrateur de Classe A), un administrateur de classe B (l'Administrateur de Classe B) et deux (2) administrateurs de classe C (chacun un Administrateur de Classe C).

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs, fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, l'Administrateur de Classe A et les Administrateurs de Classe C sont nommés sur la base d'une liste de candidats proposée pour chaque classe par les détenteurs d'Actions de Classe APD-G. L'Administrateur de Classe B est nommé sur la base d'une liste de candidats proposée par les détenteurs d'Actions de Classe ADP-I. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale. La révocation de l'Administrateur de Classe A et des Administrateurs de Classe C est sujette à l'approbation des détenteurs d'Actions de Classe ADP-G.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil élira l'Administrateur de Classe A en tant que président du Conseil et a la possibilité de désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas (i) d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion, ou (ii) pour les décisions requérant l'accord préalable des détenteurs d'Actions de Classe ADP-G, en application d'un Pacte d'Actionnaires en vertu duquel le délai de convocation ne doit pas être inférieur à cinq (5) jours ouvrables, à moins qu'il en soit décidé autrement ou renoncé unanimement par les membres du Conseil.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant l'Administrateur de Classe A et au moins un Administrateur de Classe C. Les décisions du Conseil sont

valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, sous réserve des sujets requérant le consentement des Administrateurs de Classe A en vertu des dispositions de ces Statuts ou d'un Pacte d'Actionnaires. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion et par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de l'Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe C.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

9.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont, sous réserve de dispositions des Statuts contraires, adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté, à condition qu'au moins un détenteur d'Actions de Classe ADP-G soit présent ou représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si quatre-vingt pourcent (80%) au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins quatre-vingt pourcent (80%) des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pourcent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

13.4 La prime d'émission ou le Compte 115 peuvent être distribués aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, en conformité avec les dispositions de l'article 13.5.

13.5 Toutes distributions effectuées par la Société, de fonds disponibles et distribuables de la Société, se fera conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires et, en cas de liquidation ou dissolution de la Société, ou en cas de cession

des actifs de la Société, compte tenu de la section VI des présents Statuts, doit être effectuée dans l'ordre de préférence suivant:

(i) en premier, aux détenteurs d'Actions de Classe ADP-I, au pro rata de leur participation, après remboursement de (i) tout apport fait par les détenteurs d'Actions de Classe ADP-G (que ce soit par souscription à des actions, de versements sous forme de prime d'émission ou au compte 115 - désigné collectivement les Apports en Capital), ou (ii) toute autre avance de fonds faite à la Société (que ce soit sous forme de prêt d'actionnaires ou via la souscription d'obligations, dénommées avec les Apports en Capital, les Apports), un montant correspondant à un taux de rendement interne (TRI) de 5,5% (comprenant les intérêts perçus sur les obligations) sur leurs Apports;

(ii) en second, aux détenteurs d'Actions de Classe ADP-G, au pro rata de leur participation, après remboursement de leurs Apports en Capital, un montant correspondant à un TRI de 5,5% sur leurs Apports en Capital;

(iii) en troisième, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, aux détenteurs d'Actions de Classe ADP-G au pro rata de leur participation, jusqu'à ce qu'ils aient perçu un montant égal à 10% de tous les montants distribués au-delà des Apports des actionnaires en application des point (i) et (ii) ci-dessus et en application de ce point (iii), moins le montant qu'ils ont perçu en application du point (ii) ci-dessus au-delà de leurs Apports en Capital; et

(iv) en quatrième et dernièrement, aux détenteurs d'Actions de Classe AO.

VI. Dissolution - liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée à la majorité qualifiée des actionnaires représentant quatre-vingt pourcent (80%) du capital social, selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires de façon à obtenir globalement le même résultat économique qu'en appliquant les règles de distribution prévues à l'article 13.5.

VII. Dispositions générales

15.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Septième résolution

Les Actionnaires décident de reclasser le poste occupé par Florent Rey, de gérant de classe A en Administrateur de Classe A, nommé pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

Huitième résolution

Les Actionnaires décident de reconnaître les démissions de M Hervé Claquin de ses fonctions de gérant de classe A et de Mme Valérie Pechon de ses fonctions de gérant de classe B et de leur donner quitus pour l'exécution de leur mandat.

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident de nommer M Denis Dumont, né le 19 juillet 1958 à Lorgies (France), avec domicile au 222bis, route de Lausanne, CH-1292 Chambes, en tant qu'administrateur de classe B pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

Dixième résolution

Les Actionnaires décident de nommer M Julien Nazeyrollas, né le 19 décembre 1978 à Nancy, avec adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant qu'Administrateur de Classe C pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

Onzième résolution

Les Actionnaires décident de reclasser le poste occupé par Mme Virginie Deconinck de gérant de classe B en Administrateur de Classe C, nommée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020, en conséquence du changement de forme social de la Société en société anonyme.

Douzième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Alois Finance en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

Treizième résolution

Les Actionnaires décident de prolonger le premier exercice fiscal de la Société jusqu'au 31 décembre 2015.

Quatorzième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des associés de la Société en vue d'y refléter les points susmentionnés de l'agenda avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, de procéder au nom de la Société (i) à la création des nouvelles classes d'actions, (ii) à la reclassement des classes d'actions existantes et (iii) à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre d'associés de la Société et d'accomplir toute formalité y afférente (y compris, afin d'éviter les doutes, les démarches et publications des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Rambrouch, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute aux mandataires des parties comparantes, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2014. Relation: RED/2014/2505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015000330/1018.

(140234745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Invenergy Poland Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.122.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Invenergy Clean Power LLC, a Limited Liability Company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 615, S. DuPont Highway, bâtiment National Corporate Research, Ltd, USA - 19901 Dover registered with the Secretary of State Division Corporations under number 5035948 (the Sole Shareholder, or as the case may be the Undersigned),

here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 19, 2014.

After signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Undersigned holds all of the shares in Invenergy Poland Renewables S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.122 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred

twenty five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Company);

- the Company has been incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 16, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 27 of January 7, 2008.

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- the Undersigned has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Undersigned, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Undersigned resolves to act as liquidator of the Company;

- the Undersigned, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for a liability of income taxes owed to the Luxembourg tax administration;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Undersigned approves the liquidation accounts of the Company dated November 30th, 2014 (the Liquidation Accounts);

- the Undersigned waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Undersigned resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers of the Company.

- the Undersigned resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company and to assume the remaining liabilities of the Company as shown in the Liquidation Accounts and to take all steps necessary to ensure that such transfers and assumptions are enforceable against third parties;

- the Undersigned resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Undersigned resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the proxyholder of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant le soussigné Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Invenergy Clean Power LLC, une Société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des Etats Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 615, S. DuPont Highway, bâtiment National Corporate Research, Ltd., USA - 19901 Dover, inscrite au Secretary of State Division of Corporations sous le numéro 5035948 (l'Associé Unique, ou, le cas échéant, le Soussigné),

représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le Soussigné détient la totalité des parts sociales de Invenergy Poland Renewables S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.122 et disposant d'un capital social de douze mille cinq Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence é Junglinster, en date 16 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 7 janvier 2008,
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- le Soussigné a une connaissance pleine et entière des Statuts et de la situation financière de la Société;
- le Soussigné décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;
- le Soussigné décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;
- le Soussigné, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:
 - (i) l'activité de la Société a cessé;
 - (ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, à l'exception d'un passif d'impôts sur le revenu dû à l'administration fiscale luxembourgeoise;
 - (iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et
 - (iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tous les passifs en cours de la Société, en particulier les passifs cachés ou ceux connus mais impayés et les engagements inconnus de la Société, avant de procéder à tout paiement en sa faveur;
- le Soussigné approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 30 novembre 2014 (les Comptes de Liquidation);
- le Soussigné renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- le Soussigné décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de son mandat et en relation avec les comptes de liquidation;
- le Soussigné décide de se transférer comme boni de liquidation tous les actifs restants de la Société et de prendre en charge les engagements restants de la Société tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Liquidation et de faire tout ce qui est nécessaire afin de rendre ces transferts et cette prise en charge opposables aux tiers.
- le Soussigné décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;
- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais et en français, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait, et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec la mandataire de la comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000362/116.

(140234960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Man Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.253.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December, before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Man Investments Holdings Limited a company formed under the laws of England and Wales, registered under the number 02299292 and having its registered office at Riverbank House, 2 Swan Lane, London EC4R 3AD England (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Mary O'TOOLE, a private employee, residing at L-3311 Abweiler, 58, rue du Village, in the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 29 December 2014.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of “Man Investments (Luxembourg) S.A.”, a société anonyme registered as a management company under chapter 15 of the law of 17 December 2010 (as amended) and having a Total Net Asset Value of approximately eight hundred thousand Euro (EUR 800.000,-) as at 30 December 2014, which was incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX on 22 September 2008, registered in the Man Investments (Luxembourg) S.A. Société Anonyme Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, Rue de Bitbourg R.C.S. Luxembourg, section B numéro 142.253 Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 142.253 and having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been published in the Mémorial C number 2609 of 24 October 2008. The articles of incorporation were subsequently amended on 17 October 2008 and on 12 December 2011, the current version of the articles of incorporation were published in the Mémorial C number 765 of 22 March 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator;
4. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present meeting, the Shareholder waived the convening notices. The Shareholder considered himself as duly convened and declared having knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Third resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Alan RIDGWAY a Chartered Accountant, born on 17 May 1965 in Cork, Ireland and residing professionally at L-1273 Luxembourg, The Director’s Office, 19, rue de Bitbourg, as liquidator of the Company.

Fourth resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the “Law”), whatever the nature or size of the operation. The Liquidator shall be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without the further authorisation of the Sole Shareholder.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and three hundred Euro (EUR 1.300.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre,
par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Man Investments Holdings Limited une société, incorporée sous les lois de l'Angleterre et de Pays du Galles, enregistrée sous le numéro 02299292 et ayant son siège social à Riverbank House, 2 Swan Lane, Londres EC4R 3AD Angleterre («l'Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Madame Mary O'TOOLE, employée privée, résidant à L-3311 Abweiler, 58, rue du village, Grand-duché de Luxembourg aux termes d'une procuration donnée le 29 décembre 2014.

La précitée procuration, après avoir été signée «ne variateur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de "Man Investments (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, enregistrée comme une société de gestion de l'OPCVM sous chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 et ayant un totale valeur net approximatif de huit cents mille euro (EUR 800.000,-) le 30 décembre 2014, constituée suivant un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, du 22 septembre 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B numéro 142.253 et ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 2609 du 24 octobre 2008. Les statuts ont été modifiés le 17 octobre 2008 et encore le 12 décembre 2011. La version actuelle des statuts ont été publiés dans le Mémorial C numéro 765 du 22 mars de 2012.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité de capital souscrit de la Société est représentée à la présente réunion, l'Actionnaire a renoncé à la convocation. L'Actionnaire lui-même a considéré comme dûment convoqué et a déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Alan RIDGWAY, Expertcomptable, né le 17 mai 1965 à Cork, Irlande, résidant professionnellement à L-1273 Luxembourg, The Directors' Office, 19 Rue de Bitbourg, en tant que liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, comme prévu par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»), quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur peut prendre toutes les mesures prévues par l'article 145 de la Loi sans l'autre autorisation de l'Actionnaire.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur n'est pas tenu d'établir un quelconque inventaire et peut se fier aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Coûts

Les frais, coûts, commissions et charges qui seront à charge de la Société par le présent Acte, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En foi de quoi le présent acte a été dressé en Diekirch par le Notaire soussigné, à la date indiquée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte original.

Signé: M. O'TOOLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16926. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000434/148.

(140235424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Hinckley Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.639.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 décembre 2014

Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Monsieur Michaël AZOULAY a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Madame Sylviane BOUYER, administrateur de sociétés, née à Viroflay (France) le 9 mai 1957, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Monsieur Nicolas MOTTIN, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- Sylviane BOUYER (gérant), et,
- Nicolas MOTTIN (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hinckley Corporation S.à r.l.

Référence de publication: 2014205671/22.

(140231179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.
